

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 25 JUILLET 2024**

(Date de convocation : 19 Juillet 2024)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 22 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 6  |
| Absents excusés non représentés :            | /  |
| Absent non excusé :                          | 1  |
| Votants :                                    | 28 |

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq Juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gêrôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE.

**Pouvoirs** : Monsieur Christian SOLLIÈRE (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Monsieur Pascal BREMOND (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Madame Sabrina BOHIGUES (procuration à Monsieur Robert IGOULEN).

**Absent** : Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gêrôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Modification du tableau des effectifs du Personnel Communal.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il précise qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel communal pour les besoins des services, en créant les postes suivants :

| Nombre | Grade                                                     | Durée de travail | Date d'effet | Rémunération     | Service           |
|--------|-----------------------------------------------------------|------------------|--------------|------------------|-------------------|
| 1      | Adjoint Technique<br>Principal de 2 <sup>ème</sup> classe | 35h              | 01/09/2024   | IB 461<br>IM 409 | Police Municipale |
| 1      | Auxiliaire de Puériculture<br>de Classe Normale           | 35h              | 01/09/2024   | IB 468<br>IM 414 | Crèche            |
| 1      | Auxiliaire de Puériculture<br>de Classe Normale           | 35h              | 01/09/2024   | IB 397<br>IM 375 | Crèche            |

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le tableau des effectifs existant,

VU les vacances d'emplois n° V084240726001542 et n° V084240403000622, effectuées auprès du Centre de Gestion de Vaucluse,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** afin de répondre aux besoins des services de la Commune de créer les postes suivants :

| Nombre | Grade                                                  | Durée de travail | Date d'effet | Rémunération     | Service           |
|--------|--------------------------------------------------------|------------------|--------------|------------------|-------------------|
| 1      | Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe | 35h              | 01/09/2024   | IB 461<br>IM 409 | Police Municipale |
| 1      | Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale           | 35h              | 01/09/2024   | IB 468<br>IM 414 | Crèche            |
| 1      | Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale           | 35h              | 01/09/2024   | IB 397<br>IM 375 | Crèche            |

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs.

**DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Gérôme VIAU

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 12 Août 2024

Publiée le : 12 Août 2024